



Après un an et demi de négociations, la **CGT des Territoriaux du Pays de Baud (56)**, soutenue par le **Secteur Juridique des services publics**, a obtenu que les élus de la ville de Baud (56) **annulent** la mise en place de leur mode de calcul incohérent, disproportionné et discriminatoire qui allait **au-delà** du 1/30^{ème}.

Dorénavant seront de nouveau appliquées : la règle du 1/30^{ème} pour une journée de grève, la règle du 1/60^{ème} pour une demi-journée de grève, tout en conservant la proportionnalité pour un temps de grève **inférieur** à la demi-journée.

Nous remercions la CSD et plus particulièrement le secteur juridique de la fédération des services publics, pour la formation juridique que nous avons suivie, le soutien, les conseils et l'accompagnement qui nous ont permis de gagner cette lutte.

Cgt des Territoriaux du Pays de Baud
txcgtpaysdebaud@gmail.com